

la distribution d'allocations familiales, de prestations d'assurance-chômage, de pensions de vieillesse et par d'autres paiements de sécurité sociale. Un programme de support des prix des produits de l'agriculture et des pêcheries aidera à protéger les revenus des producteurs primaires contre un affaïssement soudain et prononcé des prix. Les investissements publics seront dirigés de manière à renforcer les investissements privés lorsque la situation de l'emploi rendra l'accroissement des dépenses d'investissement public désirable.

Dans le domaine de la politique fiscale, le gouvernement canadien a indiqué qu'il est prêt, s'il arrive une période de chômage accentuée, à accepter les déficits provenant de sa politique d'emploi et de revenu. Par contre, pendant les périodes de plein emploi et de revenus élevés, les projets de budget prévoient des surplus. Cette année encore, le Ministre des Finances a réaffirmé cette conception de la politique fiscale canadienne dans son discours sur le budget.

La politique économique du Canada est par conséquent conforme au premier des principes généraux énoncés par les experts. Par contre, nous pensons que la mise en oeuvre de la recommandation précise et détaillée qu'ils ont formulée, à savoir la fixation d'un pourcentage de chômage maximum, entraverait notre action plus qu'elle ne l'aiderait.

Nous ne pourrions accepter cette conception sans éprouver de sérieux doutes quant à la possibilité de la mettre en pratique, et nous croyons que d'autres pays partageraient nos doutes. Le principe de la fixation d'une norme ou "target" exprimant un objectif singularisé soulève l'objection la plus importante. L'Article 55 de la Charte des Nations Unies émet trois idées et non une seule: des niveaux de vie plus élevés, la stabilité économique et le plein emploi. Il est vrai que la réalisation de ces objectifs requiert souvent des moyens d'action semblables. Dans la mesure cependant où cela ne serait pas le cas, la concentration des efforts sur un objectif unique pourrait sérieusement entraver la réalisation des autres. Les gouvernements, pris individuellement, seraient alors en droit d'accentuer ces importants objectifs à des degrés différents afin de poursuivre une politique équilibrée qui tienne compte des multiples facteurs en jeu.

La plupart des pays se refusent à une classification nette entre catégories de pays industrialisés et de pays sous-développés. Pour ceux dont la production primaire joue un rôle important, bien qu'ils puissent d'autre part être hautement industrialisés, un objectif défini par rapport au chômage seulement nous apparaît à peine adéquat. En effet, un déclin de la demande des produits primaires dans ces pays aura comme conséquences une perte de revenu et la présence de sous-emploi. De tels résultats peuvent être aussi significatifs que le pourcentage enregistré du chômage dans la sélection d'objectifs appropriés.

Pour ces raisons, plusieurs gouvernements ne pourront accepter l'établissement de "targets" rigides exprimant un objectif unique. Alors qu'il serait généralement souhaitable que les gouvernements fondent leur politique économique sur des objectifs, la fixation de ces objectifs doit être laissée à leur initiative, et décidée à la lumière des circonstances particulières qui existent dans leurs pays. Dans ce domaine comme dans les autres domaines de la politique économique, la flexibilité dans la méthode donnera de meilleurs résultats que le recours à des solutions rigides et mécaniques.

Considérons maintenant les mesures d'ordre international recommandées par les experts. Ici encore, le rapport suggère des objectifs rigides ("targets") et ici encore, j'ose affirmer que ces objectifs ne seraient ni entièrement ni universellement susceptibles d'application. Point ne m'est besoin de répéter ce que j'ai dit déjà et ce qui a été dit également par d'autres délégués à ce sujet. Des objectifs généraux sont nécessaires; des "targets" exprimés en statistiques seraient dangereux.

Mais il n'est pas suffisant de simplement faire connaître des objectifs nationaux et internationaux. Encore faut-il leur donner suite à l'échelon national aussi bien qu'international. Je crois, Monsieur le Président,